

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 14 avril 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Julie Bois  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire et Madame Nadia Beaulieu, adjointe administrative sont également présentes par vidéoconférence.

**2021-04-66 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de la Santé et des Services sociaux a renouvelé par décret, jusqu'à ce jour, l'état d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que :

- Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;
- À 20 h que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2021-04-67 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'avril tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**Mercredi 14 avril 2021 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences - Avis – Séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de mars
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021

5. Correspondances :
  - 5.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 5.2 Lecture de la correspondance
6. Administration
  - 6.1 Adoption des comptes à payer
  - 6.2 Covid-19
  - 6.3 Avenir de l'église
  - 6.4 Archives municipales (soumission)
  - 6.5 Informatique, protection et capacité du serveur (soumission)
  - 6.6 Caractériser les bandes riveraines résidentielles sur notre territoire (soumissions)
  - 6.7 Appui aux promoteurs M. Gaétan Lanoix et Dave Lanoix pour le développement d'un projet de micro culture, de micro transformation, vente de cannabis à des fins médicales
  - 6.8 Entente de subvention avec Services Québec
  - 6.9 Projet garage municipal
  - 6.10 Délai de grâce – Conseiller municipal
7. Législatif
  - 7.1 Adoption du règlement et avis d'entrée en vigueur du règlement 251 - Limite de vitesse au chemin Dénommé
8. Urbanisme
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**Adoptée**

**2021-04-68 3. Adoption du procès-verbal de mars 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021 ;

**Adoptée**

**2021-04-69 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire de mars 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 ;

**Adoptée**

**2021-04-70 5. Correspondances :**

**5.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative ;

**Adoptée**

**5.2 Lecture de la correspondance**

**5.2.1** Demande de lettre d'appui de M. Gaétan et Dave Lanoix pour un projet de construction d'un bâtiment de micro culture et micro transformation du cannabis ;

**5.2.2** Réception de la lettre ainsi que des documents transmis par M. Jacques Ayotte ;

**5.2.3** Lettre de confirmation adressée à Mme Clémence Picard pour une meilleure compréhension de la lettre transmise le 22 mars 2021 à l'attention de M. Raymond Martel, prêtre-curé et à la Fabrique de la paroisse de St-Mathieu ;

**2021-04-68 6. Administration**

## MARS 2021

NOM	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	PAIEMENT
AGATHE LEMAY	Entretien sentiers municipaux		\$300,00
BMR BERGERON & FILLES INC.	Vis-crochet pour niveleuse		\$24,44
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Calculatrice JB		\$43,68
BÉTON FORTIN INC.	Sable à glace		\$384,25
BÉTON FORTIN INC.	Sable à glace		\$416,26
CANADIAN TIRE	Chauffe-moteur Pick-up brun		\$301,99
CANADIAN TIRE	Barrure Hitch trailer		\$19,52
CANADIAN TIRE	Détecteur fumé bureau		\$15,97
CAROLE DUBOIS	Remb. cellulaire fév. - mars 21		\$80,00
CIA Informatique	Moniteur 24" achat déc. 2020		\$333,86
CIA Informatique	Configuration Courriel NB		\$90,54
CREAT	Adhésion annuelle 2021-2022	C0008070	\$50,00
ENERGIR	Gaz naturel 12 fév. au 10 mars	L2100008	\$75,35
ENVIROBI	Loc. conteneur Eska		\$310,43
ENVIROSERVICES	Mesure débit réseau égout		\$4 800,21
FLEURONS DU QUÉBEC (LES)	Formation Ateliers verts ADL		\$51,74
GARAGE TARDIF LTÉE	Crédit freins Pick-up 2015		(\$35,77)
GARAGE TARDIF LTÉE	Rep. freins Pick-up 2015		\$246,33
GROUPE CONSEIL ARTCAD (1990) INC.	Honoraires construction garage		\$876,69
H2LAB INC.	Analyse eaux usées		\$74,09
H2LAB INC.	Analyse eaux usées		\$125,04
HYDRO-QUÉBEC	Rue mars		\$136,92
KIWI CRÉATION	Soutien technique courriel	C0008064	\$34,49
KIWI CRÉATION	Banque hrs soutien technique		\$1 391,20
L'ACCUEIL D'AMOS	Contribution 2021	C0008072	\$250,00
L'infuseur Distribution	Eau + consignes		\$36,00
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. collective de mars 2021	C0008038	\$1 287,31
LAROUCHE BUREAUTIQUE	Copies période 14/12 au 14/03		\$762,53
LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Adhésion membre 2021-2022	C0008069	\$95,00
M&M NORD-OUEST INC.	DFE 9.46L 10 roues		\$72,71
M&M NORD-OUEST INC.	Crédit ent. Niveleuse		(\$126,45)
M&M NORD-OUEST INC.	Guenilles		\$23,29
M&M NORD-OUEST INC.	Ent. Niveleuse		\$284,58
M&M NORD-OUEST INC.	Pièces freins pick-up 2015		\$496,39
M&M NORD-OUEST INC.	Accessoires cibles tir à l'arc		\$31,26
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Vis pour cibles tir à l'arc		\$21,60
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Epinette-tentest, cibles tir		\$265,37
MRC ABITIBI	Quote-Part		\$39 705,00
MUN. ST-DOMINIQUE DU ROSAIRE	Formation inspectrice		\$86,23
OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD	Travaux effectués en janv.		\$7 696,26
OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD	Travaux effectués en janv.		\$14 154,13

OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD	Contrat hiver 2020-2021		\$5 666,13
PETITE CAISSE	Max taxi-Abon.-Fourn.bureau	C0008068	\$142,16
PETRONOR INC.	Diesel réservoir	C0008065	\$3 944,34
PROMUTUEL BORÉALE	Assurances véhicules	C0008071	\$4 329,48
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up brun		\$93,40
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up brun		\$107,99
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up		\$108,20
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Chargeur téléphone, Pick-up		\$18,37
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up		\$106,40
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up		\$90,13
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up		\$101,23
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up		\$99,13
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 Licences Radiocommunications	C0008067	\$170,60
REMORQUAGE BELZILE	Remorquer Pépine		\$486,46
SANIMOS INC.	Enfouis-recycle-compost		\$6 361,44
SANIMOS INC.	Loc. mars conteneur Eska		\$247,20
SANIMOS INC.	Levée sup. Eska		\$660,54
SANIMOS INC.	Levée sup. Eska		\$639,59
SOCIÉTÉ D'ASS. AUTOMOBILE DU QUÉBEC	Immatricul. 2021 pour 7 véhicules		\$4 141,43
SOGITEX	Pré-Inspection conduit bureau	C0008066	\$172,46
STÉPHANE PROVENCHER	Remb. cellulaire nov. 20 à mars 21		\$200,00
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	Hrs ingénieur forestier		\$400,19
SÉCURIPLUS	Inspection extincteurs		\$310,03
TRACTION AMOS (117)	Rép. Niveleuse		\$51,04
VILLE D'AMOS	Correction billets		(\$122,36)
VILLE D'AMOS	Utilisa. lieu enfouis. citoyens		\$1 472,32
ZIP LIGNES	Pesées pour pancartes chemins		\$213,85
SALAIRES ÉLUS NETS			\$3641,32
SALAIRES EMPLOYÉS NETS			\$15362,58

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés du mois de mars totalisant un montant de 124 504,09 \$. Excluant la facture de la Société d'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation de 7 véhicules au montant de 4 141,43 \$ qui a été acquitté et adopté à la séance du conseil de mars 2021.

#### **Adoptée**

#### **6.2 Covid-19**

Un suivi est effectué aux membres du conseil. De même, que les citoyens qui ont des questions à adresser au conseil municipal au sujet de la présente séance ou de séances ultérieures peuvent contacter la municipalité qui assurera le suivi des demandes. M. le Maire demande à ce que les citoyens continuent de nous suivre sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité et que l'administration municipale s'assure que les mesures gouvernementales soient bien identifiées sur les lieux publics sur son territoire.

#### **2021-04-72 6.3 Avenir de l'église**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se donner du temps ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique n'a plus la capacité de payer ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties ont convenu de rédiger un projet d'entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité pour une nouvelle utilisation de l'église est en démarche de consultation et en recherche de projets- financements pour l'avenir du bâtiment-église ;

**EN CONSÉQUENCE**, il a été proposé à La Fabrique de la paroisse de St-Mathieu et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser d'allouer 1000\$ par mois à partir du 1er avril 2021 pour la location du bâtiment-église, afin de se donner du temps pour évaluer la démarche avec le comité pour une nouvelle utilisation de l'église ;

**Adoptée**

**2021-04-73 6.4 Archives municipales (soumission)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adopter une politique de gestion des archives ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel Content Central est adapté à nos besoins d'archivages, doté de sécurité, de recherche rapide et d'historique ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Lucie Crépeault d'adopter la soumission telle que présentée.

**Adoptée**

**2021-04-74 6.5 Informatique, protection et capacité du serveur (soumission)**

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de la gestion des archives avec le système actuel ne fonctionnerait pas ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains postes de travail sont désuets ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité de nos données ne sont pas protégées et que nous n'avons pas de serveur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est dans l'attente d'une somme d'argent venant d'un fonds disponible pour de l'informatique remise aux municipalités de la MRC Abitibi et que nous avons également un fonds Covid-19 disponible pour de l'informatique ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Sébastien Morand d'adopter la soumission telle que présentée.

**Adoptée**

**2021-04-75 6.6 Caractériser les bandes riveraines résidentielles sur notre territoire (soumission)**

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers ne sont pas complets, qu'il manque des éléments pour la prise de décision ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite se pencher sur le sujet ;

**EN CONSÉQUENCE** le conseil décide de reporter le sujet à la prochaine séance du conseil ;

**Adoptée**

**2021-04-76 6.7 Appui aux promoteurs M. Gaétan Lanoix et Dave Lanoix pour le développement d'un projet de micro culture, de micro transformation, vente de cannabis à des fins médicales**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une demande d'appui pour un projet de construction d'un bâtiment de micro culture et micro transformation du cannabis en conformité avec la Loi sur le cannabis sous les directives de Santé Canada ;

**QUE** la construction du bâtiment aura lieu sur le chemin Lanoix, au cadastre 4 003 654, matricule 0272 60 9195 0 000 0000 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a reçu aucun projet de construction (plan et devis) du projet jusqu'à maintenant ;

**ATTENDU QUE** le projet de construction devra être en conformité avec les lois et règlements municipaux et autres, en vigueur au moment de la demande ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est favorable au projet d'entreprise en culture agricole de micro culture et micro transformation du cannabis sur le projet et lieu précité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana appuie le projet d'entreprise au lieu précité ;

**Adoptée**

**2021-04-77 6.8 Entente de subvention avec Services Québec**

**CONSIDÉRANT QU'il** y a une ouverture pour une demande de subvention pour un poste à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes en recherche d'un candidat au poste d'inspecteur(trice) municipal à temps partiel ;

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil autorise d'effectuer une demande de financement pour une entente de subvention avec Service Québec et autorise la directrice générale intérimaire à signer l'entente de subvention avec Service Québec pour le poste et d'effectuer les demandes de versements.

**Adoptée**

**2021-04-78 6.9 Projet garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de financement dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) pour la construction d'un garage municipal demande à la municipalité de confirmer d'où proviendront les sources de financement pour compléter la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit compléter 40% du financement demandé à la hauteur de 961 727 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE** le conseil autorise de financer à même le résiduel de l'emprunt et du surplus accumulé pour compléter le 40 % de la demande du financement ;

Et de demander d'effectuer la phase 2 – Plan pour soumissions, de la soumission d'ARTCAD Architectes adopté à la séance du conseil de février 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu :

### **Adoptée**

## **7. Législatif**

### **2021-04-79 7.1 Adoption du règlement et avis d'entrée en vigueur du règlement 251- Limite de vitesse au chemin Dénommé**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA

RÈGLEMENT NUMÉRO 251  
LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DÉNOMMÉ

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**ATTENDU QU'UN** avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue le 3 février 2021 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 251;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu d'adopter le présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement est intitulé : « Règlement - Limite de vitesse sur le chemin Dénommé » et porte le numéro 251 et le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 50 km/h sur le chemin Dénommé jusqu'à l'adresse civique 68, chemin Dénommé;
- b) Excédant 30 km/h de l'adresse civique 69, chemin Dénommé, jusqu'à l'adresse civique 121, sur le chemin Dénommé.

#### **ARTICLE 3**

La signalisation appropriée sera installée sous la supervision du responsable du service des travaux publics.

#### **ARTICLE 4**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la Sécurité routière.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE TENUE LE 14 AVRIL 2021.

---

Martin Roch

MAIRE

---

Carole Dubois

Secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 3 février 2021

Adoption du projet de règlement : 3 février 2021

Adoption du règlement : 14 avril 2021

Avis d'entrée en vigueur : 14 avril 2021

### **Adoptée**

#### **8.Urbanisme**

Aucun sujet.

#### **9.Varia**

Nous avons reçu l'autorisation pour effectuer les travaux pour le remplacement du ponton de l'affluent du lac des Hauteurs.

#### **10. Période de questions**

Aucune réception de questions adressées aux membres du conseil par les citoyens, citoyennes.

#### **2021-04-80 11. Levée de la séance**

À 21 h 08, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

### **Adoptée**

---

Martin Roch, Maire

---

Carole Dubois, secrétaire-trésorière par intérim